



**LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE
PICARDE EN SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 26 août 2019.

Point 2. Collaboration supra-communale en planification d'urgence : facilitation de la mise en place du plan PIPS.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver la proposition de la Zone de Secours aux communes de son territoire de collaborer en termes de planification d'urgence, via des actions de formation et des procédures visant à mettre sur pied un plan PIPS (plan d'intervention psychosociale) partagé à l'échelle de la zone de secours.

Point 3. Analyse des risques.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver l'analyse des risques

Point 4. Schéma d'organisation opérationnelle.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le schéma d'organisation opérationnelle.

Point 5. Programme pluriannuel de politique générale.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le programme pluriannuel de politique générale des années 2019 à 2024.

Point 6. Convention de collaboration transfrontalière avec le SDIS 59.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention binationale d'assistance mutuelle entre le SDIS 59 et la Zone de Secours de Wallonie Picarde et ses cinq annexes, de confirmer la poursuite des démarches des Commandant et Président de Zone en vue de la signature des documents précités et de mandater le Commandant de Zone pour traduire la convention en organisation opérationnelle conformément aux modes opératoires du SDIS 59 et de la Zone de Secours.

Point 7. Convention entre la Zone de Secours de Wallonie Picarde et la Zone de Secours Vlaamse Ardennen - Avenant à la convention.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le mode de calcul de la contribution financière annuelle dans le cadre de la convention entre la Zone Vlaamse Ardennen et la Zone de Secours de Wallonie Picarde et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention.

Point 8. Approbation du tableau T3 du report des engagements 2018.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le tableau T3 du report des engagements 2018.

Point 9. Compte 2018.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le compte 2018 ordinaire, le compte 2018 extraordinaire, le bilan 2018, le compte de résultat 2018 et la situation de caisse au 31/12/2018 au solde des comptes de classe 5.

Point 10. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019, service ordinaire et service extraordinaire, et d'approuver les annexes légales à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019.

Point 11. Budget 2020.

À 95,32% de voix pour et 4,68% de voix contre, le Conseil de Zone décide d'approuver le budget de l'exercice 2020.

Point 12. Proposition d'une clé de répartition pour les dotations communales de 2020 à 2030.

À l'unanimité moins une voix, abstention du Bourgmestre de Beloeil, qui ne s'oppose pas à la clé de répartition mais qu'il s'abstient dans un souci de cohérence par rapport à son vote contre le budget 2020 de la Zone de Secours du fait du sous-financement structurel des zones de secours par les autorités fédérales, le Conseil de Zone décide d'approuver la clé de répartition des dotations pour l'exercice 2020 et d'approuver les clés de répartition pour les exercices 2020 à 2025.

Point 13. Redevances sur les prestations opérationnelles de la Zone de Secours pour les exercices 2020 à 2025 - modification.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver la nouvelle version du règlement des redevances sur les prestations de la zone de secours pour les exercices 2020 à 2025 et d'appliquer cette nouvelle version du règlement des redevances sur les prestations de la zone de secours à partir du 1^{er} janvier 2020.

Point 14. Acquisition de bottes de feu via le marché du ministère.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de recourir à la Centrale de marchés créée au sein de la Direction générale Sécurité civile du SPF Intérieur pour l'acquisition de bottes de feu.

Point 15. Acquisition de gants de feu via le marché du ministère.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de recourir à la Centrale de marchés créée au sein de la Direction générale Sécurité civile du SPF Intérieur pour l'acquisition de gants de feu.

Point 16. Acquisition d'un générateur à mousse haut foisonnement - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique et le montant estimé du marché "Acquisition d'un générateur à mousse haut foisonnement", de passer le marché par simple facture acceptée et d'approuver les opérateurs économiques à consulter dans le cadre du marché par simple facture acceptée.

Point 17. Acquisition d'appareils ARI - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif technique et le montant estimé du marché « Acquisition d'appareils ARI » et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Point 18. Acquisition de matériel de désincarcération - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique et le montant estimé du marché "Acquisition de matériel de désincarcération et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Point 19. Déclassement d'un véhicule et procédure de revente.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le déclassement d'un véhicule, de procéder à sa revente par le lancement d'un appel d'offre pour l'achat du véhicule et d'approuver le règlement de vente ainsi que le formulaire d'offre.

Huis clos

Point 20. Procédure de professionnalisation d'un lieutenant.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de déclarer la vacance d'un emploi supplémentaire de lieutenant professionnel à pourvoir par professionnalisation et d'admettre deux membres du personnel au stage de professionnalisation au grade de lieutenant.

Point 21. Transfert par mobilité d'un membre du personnel opérationnel volontaire.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de transférer par mobilité un membre du personnel volontaire au sein de la Zone de Secours de Wallonie Picarde, au grade de sapeur-pompier volontaire, à partir du 01 janvier 2020, date à laquelle débute le stage de mobilité de 3 mois.

Point 22. Procédure de promotion au grade d'adjudant de trois membres du personnel opérationnel volontaire.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de procéder à la promotion au grade d'adjudant volontaire de 3 membres du personnel volontaire avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Pour le Conseil de Zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Olivier LOWAGIE
Commandant de Zone



Paul-Olivier DELANNOIS
Président de Zone

